

# DICRIM commune d'ALLOGNY

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



### LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Ce document vous renseigne sur :

- les risques naturels et technologiques susceptibles de vous concerner localement,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre,
- les moyens d'alerte, les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Je vous conseille de le lire avec attention et de le conserver afin de connaître les bons réflexes à avoir

B. Siravo

**Les objectifs du DICRIM sont de vous informer des risques majeurs encourus au sein de la commune d'Allogny. Il recense tous les risques et les comportements à adopter si vous êtes confronté à l'un d'entre eux.**

Il est à conserver à portée de main pour être facilement consultable.

### **QUELQUE SOIT LA SITUATION D'URGENCE :**

Les cloches de l'église seront actionnées

Vous recevrez des messages d'alerte diffusés soit :

- par SMS,
- par message d'alerte via l'application PanneauPocket
- par voiture communicante (mégaphone),
- par internet sur le site de la mairie,
- sur la page Facebook Allogny Terre du Haut Berry,

Ecoutez votre radio locale « ici Berry » 103,2 MHz

Vérifiez que vos notifications FR-ALERT sont bien activées sur votre mobile

### **NUMEROS TELEPHONES**

Mairie d'ALLOGNY : 02 48 64 00 79  
Urgences : 112  
Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17 ou 02 48 66 69 00

Samu : 15  
Hôpital Bourges : 02 48 48 48 48  
Centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21  
Enedis : 0810 333 018  
Veolia eau : 0811 900 400

- La mairie d'Allogny a choisi 2 lieux, où l'on vous demandera de vous réfugier si besoin.
- Repérez bien leur situation :
  - L'heure Bleue 7 Rte de Neuvy sur Barangeon 18110 Allogny
  - Maison des Associations et bibliothèque 3 Route d'Henrichemont 18110 Allogny
- Selon la nature du problème, certaines routes et chemins risquent d'être interdits à la circulation. Pour votre sécurité, merci de respecter ces interdictions de passer et de suivre les déviations proposées.
- Contacter la mairie pour vous inscrire sur le registre nominatif et confidentiel des personnes âgées, fragiles, handicapées. La démarche est volontaire et s'adresse aux personnes de 65 ans et plus. En cas de survenue d'un risque, cette liste permet une intervention ciblée des services sociaux, sanitaires et communaux pour vous venir en aide.

### **Par précaution**

**ayez toujours**

**un kit d'urgence**

**prêt**

- vos médicaments + ordonnances
- une trousse de premiers secours
- des vêtements chauds
- une lampe de poche avec des piles
- un couteau multifonctions
- un chargeur pour téléphone portable
- de l'argent liquide

- un double des clés de la maison et de la voiture
- vos documents essentiels dans une pochette étanche
- des bouteilles d'eau
- de la nourriture non périssable
- une couverture de survie
- des lunettes de vue et/ou solaires
- des jeux pour petits et grands

# Les risques majeurs à ALLOGNY

## 1 - Les FEUX DE FORÊT

Toute la commune doit être considérée comme concernée

Dernier feu : vendredi 4 juillet 2025 en forêt domaniale d'Allogny

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimum de UN hectare dans les zones boisées. Ils peuvent vite devenir un danger immédiat pour la population, les bâtiments. Ils se propagent rapidement en particulier en été par temps sec, mais aussi en cas de vent.

### **PRÉVENTION ...**

- Interdiction de brûler vos déchets tout au long de l'année.
- Respecter scrupuleusement le décret OLD (Obligation Légale de Débroussailler) : La loi vous oblige à débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions et sur une largeur de 2,50m de part et d'autre des voies privées d'accès.
- Vérifiez votre kit de sûreté
- Ayez sur vous la liste des numéros utiles d'Allogny
- Vérifiez que vos notifications FR-ALERT sont bien activées sur votre mobile

### **AU MOMENT DE L'INCENDIE ...**

- Si vous êtes en forêt : évacuez en cherchant une zone qui ne brûle pas.
- Ne sortez pas de votre véhicule, ne vous engagez pas sur les routes pouvant être concernées.
- Eloignez-vous du feu et de la fumée en protégeant vos voies respiratoires avec un linge humide.
- Si vous êtes en voiture, n'en sortez pas, gagnez une zone dégagée et allumez vos phares pour être repérable
- Si le feu menace votre habitation : prévenir les pompiers (18 ou 112)

### **EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES SECOURS**

- Fermez les bouteilles de gaz dans la maison (éloignez au maximum celles qui sont à l'extérieur), éloignez les produits inflammables.
- Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux véhicules de secours
- Calfeutrez les aérations avec du linge humide
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres,
- Ne pas créer de courants d'air, fermez les portes intérieures,
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques, ayez à portée de main des gants de cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes si possible en cuir,
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

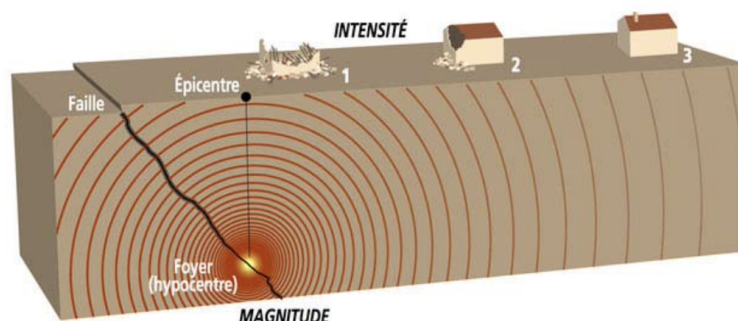
Les services de secours seront immédiatement mobilisés afin de faire face au sinistre dans les plus brefs délais. Si nécessaire les forces de police auront en charge la gestion des accès et de la circulation aux abords de la zone, et les services municipaux pourront intervenir au cours de l'évacuation et du relogement des sinistrés

## 2 - RISQUE SISMIQUE

Les ZONES À RISQUE A ALLOGNY .

Le risque sur la commune d'Allogny : La commune d'Allogny est classée en zone de sismicité 2 sur 5, correspondant à un niveau d'aléa faible

Le département du Cher est l'épicentre de deux séismes par an.



### AVANT LA SECOUSSE...

- Renforcer l'accroche de la cheminée et l'antenne de TV sur la toiture,
- Accrocher les meubles lourds et volumineux aux murs,
- Accrocher solidement miroirs, tableaux ...,
- Empêcher de glisser ou de tomber du bureau tous les équipements lourds comme votre ordinateur, TV, hifi, imprimante ...,
- Ancrer solidement tout l'équipement de la cuisine,
- Accrocher solidement le chauffe-eau,
- Enterrer au maximum ou accrocher solidement les canalisations de gaz et les cuves ou réserves.

### AU MOMENT DE LA SECOUSSE...

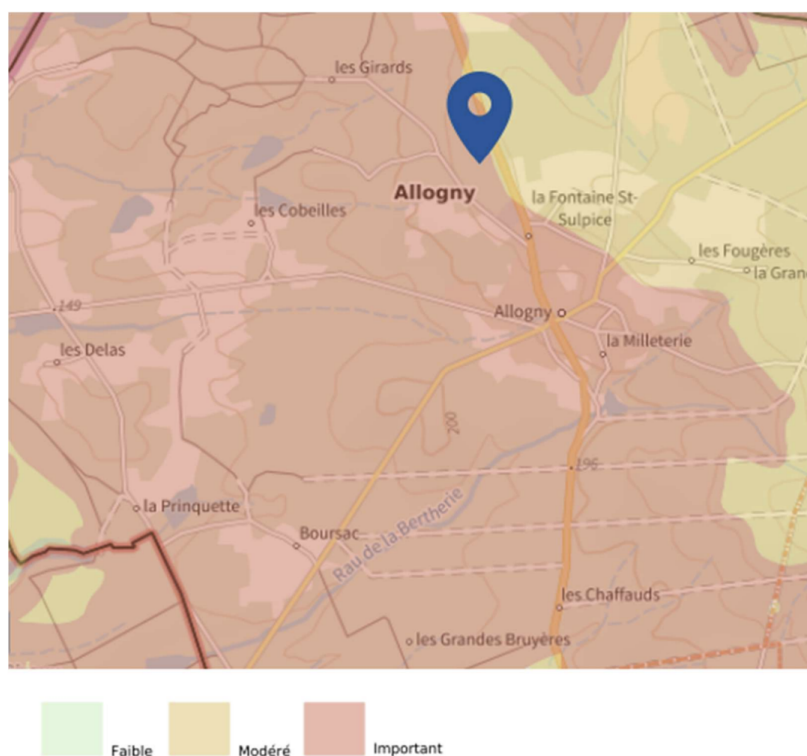
- A l'extérieur : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches).
- En voiture : s'arrêter - Ne pas sortir : Les débris extérieurs sont dangereux, ne pas descendre avant la fin des secousses
- A l'intérieur, se mettre près d'un mur porteur ou sous un meuble solide, et s'éloigner des fenêtres. Se protéger la tête avec les bras et ne pas allumer de flamme. La mairie vous demandera peut-être de monter dans les étages de votre habitation.

### APRÈS LA SECOUSSE...

- Si vous êtes bloqué : gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur des objets (table, canalisation).
- En cas de répliques : rester vigilant face aux secousses secondaires possibles.
- Pour la sécurité du foyer : vérifier l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres, évacuer et prévenir les autorités.
- Communications : ne pas téléphoner (sauf urgence absolue) pour libérer les lignes et écouter la radio (ici Berry 103.2 MHz) pour les consignes.
- Ecole : ne pas aller chercher les enfants à l'école, car ils sont pris en charge par le personnel scolaire

## 3 - MOUVEMENT DE TERRAIN

### Les zones à risque à Allogny



### PRÉVENTION ...

- S'informer en mairie des risques encourus.
- Détecter les signes précurseurs et les signaler : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. et vérifier sa police d'assurance !
- Organiser l'évacuation de votre famille si une catastrophe survient. Prévoir un point de regroupement

### AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN ...

- En cas d'effondrement du sol évacuer les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs).
- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez les lieux de regroupement.
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, fuyez latéralement. Éloignez-vous du point d'effondrement. Ne revenez pas sur vos pas. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

### APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN ...

- S'informer.
- Écouter et suivre les consignes données par les autorités
- Informer les autorités de tout danger observé.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Apporter une première aide aux voisins.
- Se mettre à la disposition des secours.

**NOTA BENE** : Vérifiez que votre contrat d'assurance personnelle prend bien en compte les risques ci-dessus. Toute indemnisation au titre de catastrophe naturelle ou technologique est subordonnée à un arrêté ministériel.